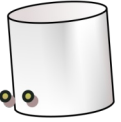




L'AJOUT Municipal


La Magie continue à opérer..



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 

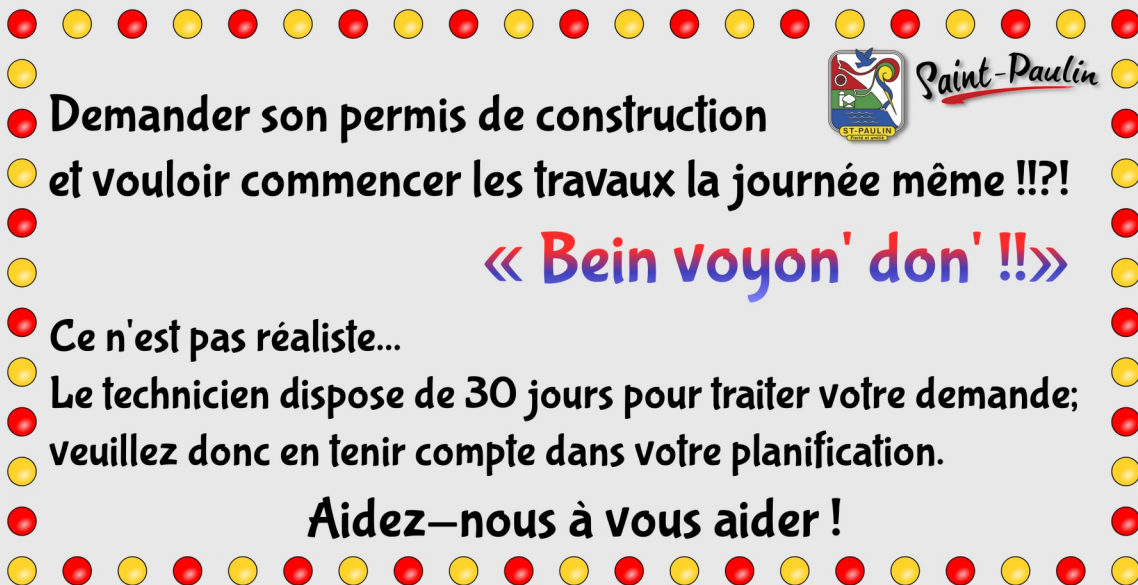



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Mercredi, le 7 juillet 2021
Mardi, le 10 août 2021

SOMMAIRE

Reconnaissance M. Yvon Rivard.....	p. 3
Avis public : COVID-19.....	p. 4
La magie continue à opérer.....	p. 5
Limites de vitesse.....	p. 7
De la suite dans les idées.....	p. 8
Prévention des incendies.....	p. 9
Les séances de notre Conseil municipal.....	p. 11
Bibliothèque municipale.....	p. 33
Club FADOQ <i>Joie de Vivre</i>	p. 34
Maison de Jeunes «Au Bout du Monde».....	p. 36
La page des capsules ponctuelles.....	p. 37
Calendrier des collectes.....	p. 38
OTJ St-Paulin.....	p. 39



Demander son permis de construction  *Saint-Paulin*

et vouloir commencer les travaux la journée même !?!

« Bein voyon' don' !! »

Ce n'est pas réaliste...

Le technicien dispose de 30 jours pour traiter votre demande;
veuillez donc en tenir compte dans votre planification.

Aidez-nous à vous aider !

RECONNAISSANCE DU LEADERSHIP COMMUNAUTAIRE DE MONSIEUR YVON RIVARD

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENT



Considérant que le bénévolat se définit comme la situation d'un particulier qui accomplit un travail gratuitement sans qu'il n'en ait l'obligation, et que le leadership communautaire comporte, au cœur même de son action, une part de bénévolat qui s'effectue de façon spontanée;

Considérant que de façon continue et depuis de nombreuses années déjà, la population du cœur du village de la Municipalité de Saint-Paulin bénéficie du leadership communautaire d'un concitoyen, monsieur Yvon Rivard, dont la remarquable énergie et la volonté affirmée ne semblent pas se tarir alors même qu'il approche l'âge de 70 ans;

Considérant qu'en toute saison, la disponibilité qu'il offre à ses concitoyens est authentiquement gratuite et désintéressée, que ce soit par exemple pour du déneigement, pour s'occuper de la gestion des bacs à déchets de nombreuses personnes ou pour balayer et rendre propres des sections entières de rues, de trottoirs et de stationnements le printemps venu;

Considérant qu'en vertu de tout le leadership communautaire qu'il manifeste, monsieur Yvon Rivard doit être vu comme une source d'inspiration pour ses concitoyens, un point d'ancrage des valeurs du Saint-Paulin moderne, et qu'en ce sens, il est normal de constater que son visage soit l'un des premiers à être reconnu par de nouveaux résidents lorsque ceux-ci s'installent dans notre coin de pays;

Pour ces motifs, je, Claude Frappier, maire de Saint-Paulin, propose avec l'appui de tous les membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Paulin reconnaisse l'immense contribution positive de monsieur Yvon Rivard à la qualité du milieu de vie qui prospère au cœur du village, le félicite chaleureusement pour son excellent travail lorsqu'il exécute des tâches au bénéfice de ses concitoyens, et le remercie sincèrement pour toute l'énergie qu'il dépense ce faisant, pour tout le cœur qu'il met à l'ouvrage.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**AVIS PUBLIC
PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Séances du Conseil municipal et assemblée publiques

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Paulin, de ce qui suit, à savoir :

Concernant la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de Saint-Paulin est passée en zone jaune, le 7 juin 2021, la présence du public devient donc permise, lors d'une séance du conseil municipal, ou d'une assemblée publique.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Distanciation sociale minimale de 2 mètres;
- Port du masque obligatoire, si la personne est assise et qu'une distance de deux mètres est maintenue avec toute autre personne, elle peut retirer son couvre-visage;
- Selon la grandeur de la salle, 35 personnes autres que le Conseil municipal pourront être admises.

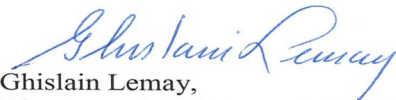
Les questions écrites peuvent être transmises aux membres du Conseil à tout moment avant la tenue de la séance, comme la présence du public est permise, les questions écrites s'ajoutent à la période de questions verbales prévue.

Toute question écrite, peut être acheminée directement au bureau municipal, les lundis, mardis, mercredis et vendredis, entre 10 h et 15 h, et les jeudis, entre 10 h et 20 h, ou par la poste, au 2873 rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec), J0K 3G0, ou par courriel à municipalite@saint-paulin.ca.

Concernant les assemblées publiques de consultation, la Municipalité pourra choisir, pour chaque assemblée publique de consultation, une des deux options suivantes :

- 1- Tenir une assemblée publique de consultation, ainsi qu'une consultation, ainsi qu'une consultation écrite d'une durée de son choix;
- 2- Remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Donné à Saint-Paulin, ce onzième jour de juin deux mille vingt-et-un.


Ghislain Lemay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La Magie continue à opérer...



Vous vous souvenez certainement du géant cosmique qui a échappé maladroitement ses guimauves géantes sur Saint-Paulin l'an dernier ?

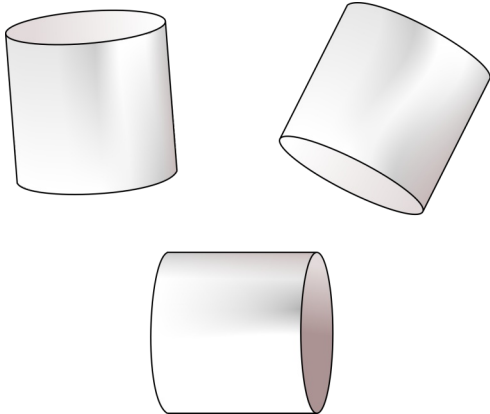
Et bien imaginez-vous donc qu'il nous a fait un petit clin d'œil. Oui oui, il n'est jamais parti. Il est toujours resté là discrètement à veiller sur nous.

Ce matin sur le parvis de l'église, juste entre la dernière heure sombre et le premier rayon de soleil, à l'heure des coqs, un homme passant par là avec son tracteur fut attiré par un reflet inhabituel.

Il arrêta son moteur, emjamba le marchepied et marcha d'un pas quasi-militaire. En lui résonnait à l'unisson le battement de cœur de ses ancêtres, rythmé sur le battement d'un tambour paroissial. Il s'arrêta au-dessus de ce qui s'apparentait de plus en plus à un caisson.

Un peu incertain, il l'ouvrit juste un peu, jeta un coup d'œil et y trouva deux enveloppes portant chacune une mention : « À lire » et « À semer ».

Mais qu'est-ce que ça peut bien être ? Il s'assit sur la première marche et ouvrit la lettre :



Nous les avons donc mises en terre, au cœur du village, dans le secret le plus total, se demandant un peu qu'est-ce qu'il en découlerait ? Et s'il nous faisait une farce ?

Mes cher.ère.s protégé.e.s saint-paulinois.es,

L'an dernier j'ai fait tomber chez vous des tonnes de guimauves lors de mon engouement pour le chocolat chaud (qui est siiiii délicieux). Vous m'en voyez fort confus. J'ai voulu réparer cet incident, incongnito une nuit... Mais au moment de nettoyer, j'ai vu quelque chose de formidable.

Mes chères guimauves adorées avaient maintenant une âme, des couleurs, une personnalité vibrante. Vous avez, avec votre créativité et votre passion, donné vie à chacune d'elles. Je les ai donc laissées en place.

Elles ont su donner tellement de réconfort en ces temps incertains. La joie dans les yeux des familles, l'étincelle se transmettait de guimauves en sourire...

J'ai tellement été ému que j'ai décidé aujourd'hui de vous faire un cadeau inestimable. Dans l'autre enveloppe se trouve un paquet de minuscules graines de semences.

Attention elles sont magiques ! Gigantesquement magique. Hi ! Hi ! Hi !

Puissent-elles faire germer en vos cœurs le sentiment d'appartenance et ainsi amener à faire fleurir, dans un terreau fertile d'huile de coude et de fous rires, des souvenirs à emmagasiner sur votre chemin de vie...

Bien à vous, avec tendresse, votre géant.



Quelle fut donc notre surprise ce matin... Allez voir vous-mêmes au cœur du village, vous n'en croirez pas vos yeux.

La magie opère toujours; nous avons tissé un lien intarissable avec ce gentil géant. Quel est son nom, nous ne le savons toujours pas. À quoi ressemble-t-il ? Personne ne l'a encore vu à ce jour. Il est peut-être timide ?

Mais certaines nuits quand le ciel est clair, si vous scrutez l'horizon, vous pourrez parfois entendre une voix mélodieuse vous chuchoter entre la lune et les étoiles : « *Ouvrez votre cœur et vous pourrez m'apercevoir. J'habite quelque part au Bout-du-Monde; entre le Vrai et l'Imaginaire* ».

Depuis à Saint-Paulin, quand il se produit un miracle, on dit : « *C'est l'effet balle de foin...* ». »



Votre numéro civique est-il bien

VISIBLE

depuis la voie publique?

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Pour celles et ceux possédant une installation septique, sachez qu'il est de votre devoir de faire parvenir une preuve de vidange de la fosse à la Municipalité, étant donné qu'il est obligatoire de vidanger cette dernière une fois aux 2 ans, pour une résidence permanente, ou bien une fois aux 4 ans, pour une occupation saisonnière.

Vous pouvez venir porter la facture en personne au bureau municipal, nous la faire parvenir par télécopieur au 819 268-2090 ou encore par courriel au urbanisme@saint-paulin.ca

LIMITES DE VITESSE

Face aux nombreux commentaires reçus suite à la modification de la limite de vitesse sur une section de la Grande Ligne, la Municipalité souhaite donner les précisions suivantes.



- 1) On a pris cette décision à cause des camions qui transportent du sable à partir de Saint-Élie. On aurait préféré mettre un *no truck* à la place de réduire la limite de vitesse. Mais pour faire ça, le Ministère demande que Saint-Élie nous appuie, et nos voisins ne collaborent pas vraiment avec nous dans ce dossier.
- 2) La Municipalité peut modifier les limites de vitesse seulement sur des chemins qui sont sous sa responsabilité. Avant, il fallait consulter le MTQ. Maintenant on a plus de liberté, l'acceptation du Ministère n'est plus nécessaire.
- 3) Sur la Grande Ligne, la responsabilité municipale part à quelques mètres du pont et va jusqu'à la limite de Saint-Élie. C'est pourquoi le changement de limite de vitesse s'applique seulement sur cette portion-là de la Grande Ligne. Entre le village et le pont, la limite de vitesse est restée la même parce que ce chemin est sous la responsabilité du MTQ.
- 4) À part cette section de la Grande Ligne qui devient la rue Laflèche au village, les routes 349 et 350 sont aussi sous la responsabilité du MTQ. Ça veut dire que la Municipalité n'a pas le pouvoir de modifier la limite de vitesse sur les rues Laflèche et Lottinville, sur le rang Beauvallon, sur une bonne partie du rang Renversy et sur le rang des Douze-Terres. On peut seulement le demander au Ministère.
- 5) Le cas de la Grande Ligne est particulier à cause des camions qui viennent de Saint-Élie. Concernant tous les autres commentaires sur la limite de vitesse sur des chemins municipaux, on doit se poser une question. ***Voulez-vous vraiment rouler à 50 partout à Saint-Paulin, ou bien voulez-vous que les gens roulent à 50 seulement en face d'où vous restez ?*** Il est important de bien y penser avant de donner une réponse...



Dans l'ordre habituel : Sylvain Perron, Camil Pelletier, Ginette Faucher et Michel Falardeau. Absent.e.s sur la photo : Lise Bertrand, Benoît Paradis, Franziska Dellinger, Laurence Requéil et Louis-Alexandre Caron.



Sincèrement, bravo au comité bénévole qui s'est affairé à réaliser le projet d'îlots de végétaux comestibles (photo).

Le travail continue : l'entretien des nouveaux jardins collectifs au cœur du village nécessite les bons soins de tout un chacun. Que ce soit pour arroser, sarcler ou transformer les légumes non récoltés cet automne, joignez-vous au mouvement citoyen !

À l'heure actuelle, les plantes poussent bien, même que les radis sont prêts s'il vous en manque pour votre salade. Outre l'indispensable contribution des bénévoles, le projet a pu être mené à terme grâce à l'aide financière proposée aux municipalités par le CIUSSSMCQ, l'URLSM et Maski en Forme.

Les employeurs en vivent les répercussions; les travailleurs ont l'embaras du choix. À la grandeur de la province, la pénurie de main d'oeuvre fait subir un certain stress à l'activité économique. Parallèlement, la pandémie de COVID-19 a eu comme effet d'inciter plusieurs ménages à quitter les centres urbains pour s'établir à des endroits comme Saint-Paulin. Et ces nouvelles personnes chercheront à connaître les employeurs locaux avant d'arrêter leur choix sur notre communauté.

Suite à une judicieuse suggestion reçue, et puisque les nouveaux résidents potentiels se référeront assurément au [site Internet de la Municipalité](#) pour évaluer les possibilités, une toute nouvelle section « *Où travailler ?* » a été publiée dans le ruban de gauche de la page municipale. Présentement, de l'information sur plusieurs postes offerts au **Baluchon Éco-Villégiature** y est publiée, tout comme pour la **Boucherie 4 Saisons** qui recherche un.e commis-caissier.ère. Les employeurs peuvent communiquer avec le bureau municipal pour y faire publier de l'information et les gens de Saint-Paulin peuvent y trouver un poste à leur goût, tout près de chez eux. Pratique !

Le *Cercle de Fermières de Ste-Angèle-de-Prémont* vous invite à aller fureter sur la section de vente en ligne de sa page [Facebook](#). Vous pourrez y trouver un cadeau spécial à offrir à quelqu'un de votre entourage. Vous ne savez pas ce qui lui ferait vraiment plaisir? Alors optez pour un certificat cadeau. La personne pourra choisir elle-même le présent idéal. En plus, vous faites d'une pierre deux coups en encourageant l'achat local. •



PRÉVENTION INCENDIE



Avis à tous les citoyens de St-Paulin,

Nous sommes à reprendre la visite des résidences de la municipalité pour la prévention des incendies. Depuis que nous effectuons ces visites, le nombre d'incendies a grandement diminué sur le territoire de Saint-Paulin.

En considération de l'actuelle pandémie, les pompiers respecteront les consignes de la santé publique. Il sera également possible de façon exceptionnelle, si un citoyen en ressent le besoin, que les pompiers restent à l'extérieur de la résidence lors de la visite.

Les visites se dérouleront de la façon suivante : deux pompiers se présenteront à votre résidence afin de vérifier que tout soit conforme aux règlements municipaux de la sécurité incendie. Le tout, d'une durée d'environ 15 minutes. Vous pourrez profiter de leurs conseils en sécurité incendie, et ils seront disponibles pour répondre à vos questions.

Lors de ces visites, nous allons nous assurer :

- Que le numéro civique soit facilement repérable à partir de la voie publique.
- Qu'il y a un avertisseur de fumée fonctionnel, de moins de 10 ans, par étage incluant le sous-sol ou le vide sanitaire.
- Que s'il y a un garage attenant à la résidence, il est obligatoire d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.
- Que s'il y a une porte communicante entre la résidence et le garage, cette dernière doit être munie d'un mécanisme de fermeture automatique.
- Que les panneaux électriques soient dégagés en façade d'au moins un mètre et qu'ils sont accessibles en tout temps.
- Que s'il y a un chauffage au bois, il est obligatoire d'avoir un extincteur portatif ABC de 2.2 kg (5 livres). Les cendres doivent être mises dans des contenants métalliques avec un couvercle.
- *Que le ramonage des cheminées soit fait au moins une fois l'an. Son sommet doit être dégagé de toute végétation dans un rayon de 3 mètres.*
- Que les conduits d'évacuation des sècheuses sont incombustibles (exemple en aluminium) du début à la fin.
- Que les bouteilles de propane doivent demeurer à l'extérieur en tout temps.
- Que les foyers extérieurs soient munis de pare-étincelles.

Chacun devrait faire une vérification des éléments ci-haut mentionnés avant la visite prévue afin que tout soit conforme et sécuritaire, et ainsi éviter les visites supplémentaires.

Pour des conseils ou renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.
Par téléphone au 819 268-2026 ou par courriel : incendies@saint-paulin.ca

Mathieu Leblanc, directeur incendie

A
V
I
S
I
M
P
O
R
T
A
N
T



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

En cas de situation d'urgence, êtes-vous prêts?

Quoi faire si on vous demande d'évacuer votre domicile?

- Quittez immédiatement
- Suivez les directives des autorités
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps
- Emportez vos articles essentiels (trousse d'urgence)
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre de services aux sinistrés, si ce dernier le permet
- Verrouillez les portes de votre domicile
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre de services aux sinistrés
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre. Les proches pourront ainsi vous rejoindre plus facilement
- Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des proches, informez les autorités du centre de l'endroit où vous joindre

N'oubliez pas de préparer votre plan d'urgence, la nature ne pardonne pas.

Avez-vous préparé votre trousse de survie pour 72 heures?

Prévoyez les articles nécessaires pour vos besoins essentiels.

Votre trousse de secours doit contenir :

- Eau potable (2 litres par personne par jour, pour au moins trois jours)
- Nourriture non-périssable (provisions pour au moins trois jours)
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles (piles de rechange)
- Lampe de poche (piles de rechange)
- Trousse de premiers soins
- Chandelles
- Briquet ou allumettes



Si vous devez quitter votre domicile en cas d'urgence, préparez :

- Médicaments
- Articles pour l'hygiène
- Vêtements de rechange
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Clés de voiture et de maison
- Papiers personnels importants
- Articles pour bébé
- Articles pour animaux domestiques

Conseil : Mettez à l'avance les articles dans un sac ou un bac.

Vous **DEVEZ** savoir comment réagir face à :

- Un incendie qui se déclare
- Une inondation
- Une panne de courant
- Un tremblement de terre
- En cas de vents violents

Informez-vous encore plus en consultant le

Sécurité publique Québec

www.securitepublique.gouv.qc.ca !



La rivière du Loup contribue à la beauté de Saint-Paulin
La rivière du Loup borde la propriété de plusieurs citoyens
La rivière du Loup offre une source de plaisir en y naviguant



Pour préserver les berges de l'érosion et que la faune et la flore ne soient pas perturbées
Pour que les propriétaires riverains jouissent de leur droit à la quiétude
Pour que les plaisanciers exercent leur droit de circuler sur la rivière en toute sécurité

RÉDUISEZ LA VITESSE DE VOTRE EMBARCACTION SUR LA RIVIÈRE



Les séances de notre Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 14 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de toutes les séances tenues au cours du mois de mars 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Le 13 avril 2021, **la Municipalité doit refinancer la partie du solde restante** relativement au Règlement no. 194 (réfection de la partie municipale de la Grande Ligne), au Règlement no. 204 (développement résidentiel des rues Matteau et Camille-Michaud) et au Règlement no. 232 (phase I de la réfection du chemin des Allumettes). Le montant total visé par ce refinancement est de 600 700 \$, réparti de la façon suivante : Règlement no. 194, 291 300 \$, Règlement no. 204, 74 500 \$, et Règlement no. 232, 234 900 \$.

À cet effet, un appel d'offres financières pour l'émission de billets de courte échéance a été effectué par l'intermédiaire du ministère des Finances. Le plus bas soumissionnaire s'est avéré être la *Financière Banque Nationale inc.*, pour des billets émis au prix de 98,908 \$ pour chaque tranche 100 \$, valeur nominale de billets, lesquels arriveront à échéance en série sur une période de 5 ans. Le coût réel de l'emprunt correspond à un taux d'intérêt de 1,63692 %. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter cette offre la plus avantageuse.

7. **En lien avec le point précédent**, il a été résolu à l'unanimité que les règlements visés soient financés par l'émission des billets et d'adopter le versement semi-annuel des intérêts ainsi que le plan de remboursement du capital prévu. Et concernant le Règlement no. 194, pour lequel il restera un solde à refinancer en 2026, la résolution implique de faire concorder les termes des amortissements annuels de capital de ce Règlement, pour les années 2027 et suivantes, en les ramenant à l'échéance de 5 ans des billets émis, soit en avril 2026.
8. En information pour le secteur de l'administration générale, le maire a donné l'information à l'effet que le Conseil des maires de la MRC de Maskinongé a adopté le Règlement 208-21 relatif au remboursement des dépenses des élus de la MRC et qu'en tant que membre admissible de la *Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)*, la Municipalité de Saint-Paulin s'est vu remettre une ristourne de 2 918 \$ pour l'année 2020.

Sécurité publique

9. Dans le dossier de la création d'une Régie, d'un **regroupement de services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Maskinongé**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la conclusion et la signature de l'entente constituant cette Régie avec les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Étienne-des Grès, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin, et de désigner la conseillère répondante du secteur de la sécurité publique, madame Claire Boucher, en tant que déléguée de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie. L'entente doit être approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avant d'entrer en vigueur.
10. Toujours concernant la **création de la Régie intermunicipale en protection contre les incendies**, la conclusion de l'entente prévoit la cession d'actifs de chacune des municipalités à la Régie, et les modalités pour arriver à cette fin ayant été convenues, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin accepte le plan de répartition de l'apport en lien avec la constitution du patrimoine de la *Régie des services d'incendie regroupés de la MRC de Maskinongé*. Ce plan implique que la Municipalité reçoive, d'autres municipalités, des sommes versées annuellement et sur une période de cinq ans, et qu'en considération de ces sommes, les municipalités participantes se donnent quittance mutuelle, sauf pour les exceptions prévues à l'entente. Le Conseil informe également le futur conseil d'administration de la Régie qu'il serait souhaitable que cette dernière débute ses opérations avec un budget sensiblement identique du budget global des municipalités participantes.
11. La version finale de l'*Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération* ayant été soumise, il a été résolu à l'unanimité d'y adhérer et d'en autoriser la signature.
12. Un point à l'ordre du jour, concernant l'embauche de personnel pour le service de sécurité incendie, a été reporté à une prochaine séance.
13. Pour le secteur de la sécurité publique, aucune autre information n'avait à être transmise.

Transport

14. Il a été résolu à l'unanimité de continuer à **adhérer au service de transport** fourni par le *Transport adapté du Comté de Maskinongé inc.* pour l'année 2021, pour une participation financière de la Municipalité s'élevant à 4 635 \$, à laquelle s'ajoutera sa part des coûts comme l'exige le programme du ministère des Transports.
15. Dans le cadre du volet *Redressement et Accélération* du *Programme d'aide à la voirie locale* du ministère des Transports du Québec (MTQ), et en se conformant aux modalités de la procédure du Programme, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la **présentation d'une demande d'aide financière** pour les travaux qui y sont admissibles pour le chemin du Bout-du-Monde. Nous avons également reçu de la correspondance du MTQ nous informant que la demande d'aide financière, relative à la double vocation du chemin du Bout-du-Monde, est complète et admissible.
16. Un point à l'ordre du jour, concernant la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne, en provenance de Saint-Élie-de-Caxton, a été reporté à une prochaine séance et ce, puisque des informations sont attendues.

17. La Municipalité pourrait être admissible à de l'aide discrétionnaire du député provincial pour ces projets de voirie locale. Un supplément d'information s'avère nécessaire dans ce dossier, si bien qu'une décision à prendre ultérieurement sera ratifiée lors d'une prochaine séance, considérant le délai imparti pour soumettre le formulaire de demande.
18. Suite à l'acquisition du lot 5 333 421 par la Municipalité, une parcelle de terrain qui longe une partie du chemin des Trembles en partant de la Grande Ligne, et cette parcelle pouvant être considérée comme un élargissement de l'emprise du chemin municipal, il a été résolu à l'unanimité **de verbaliser ce lot et de l'ouvrir comme chemin public.**
19. Afin de procéder à **des travaux de réfection de trottoirs** en face des propriétés sises aux 2561 et 2571, rue Laflèche, nécessaires pour permettre aux véhicules d'y avoir accès, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de *Les entreprises Brodeur & Lessard Ltée*, au montant de 4 580 \$, taxes en sus.
20. En information pour le secteur du transport, le maire, monsieur Claude Frappier, a signalé que le MTQ nous a informé que notre demande d'autoriser la circulation des véhicules hors route sur la Grande Ligne, ainsi que sur deux secteurs de la route 349, ne peut être acceptée et ce, pour des raisons de sécurité. Des démarches seront entreprises auprès de notre député provincial.

Hygiène du milieu

21. Il n'y avait aucun sujet pour décision dans le secteur de l'hygiène du milieu, mais les informations suivantes ont été données :
 - le courriel de l'attachée politique et directrice de bureau du député provincial à l'effet que notre demande d'aide financière au *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* n'est pas admissible étant donné qu'elle a été produite après la date d'échéance;
 - l'activité *Maski se ramasse* aura lieu les 24 et 25 avril prochains, la population est invitée à y participer, la Municipalité mettra des bacs dans le cœur du village pour y déposer les déchets ramassés et, de plus, les élus disponibles y participeront personnellement, au cœur du village, le samedi 24 avril 2021, entre 9 h et 12 h.

Santé et bien-être des citoyens

22. Pour continuer à bénéficier de la reconnaissance accordée aux fins d'exemption des taxes foncières pour ses activités tenues sur la rue Damphousse, la Maison de Jeunes « Au Bout du Monde » doit faire parvenir, à la Commission municipale du Québec, le formulaire de demande et les documents requis et ce, parce que la reconnaissance accordée doit être révisée à tous les neuf ans.
23. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin approuve **le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot**, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI).
24. Le conseiller responsable du secteur, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Aménagement, urbanisme et zonage

25. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du **Règlement no. 275** constituant la première modification du **Règlement de zonage révisé** no. 252, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
26. Une réunion de travail conjointe entre le Conseil municipal et le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin s'est tenue le 6 avril dernier. Au cours des discussions qui s'y sont tenues, une vision globale que pourrait prendre le développement du territoire de la Municipalité a été exposée, discutée et alimentée, si bien que toutes et tous ont convenu que des efforts doivent être déployés afin que des actions concrètes soient posées en ce sens.
- Étant donné que le Conseil croit au développement de Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité qu'**un comité directeur ad hoc du développement du territoire** soit formé et de lui donner le mandat de déterminer les actions à prendre pour voir notamment, et de façon non limitative, à l'aménagement des terrains de loisirs, à la vocation future de l'église, à l'attractivité du cœur du village, à l'embellissement du territoire, au développement touristique intégré et à l'interconnexion des différents hauts lieux du territoire. Pour la réalisation des actions préconisées, le comité directeur devra faire une rétroaction de ses activités au Conseil. Et afin de procéder à la formation de ce comité directeur, le Conseil a nommé monsieur Marc-André Lessard et monsieur Sylvain Perron en tant que personnes responsables.
27. Le conseiller répondant du secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'autre information à transmettre.

Culture et loisirs

28. L'organisme *Vélo Québec Évènements* a communiqué avec la Municipalité relativement à **une randonnée cyclo touristique à rues ouvertes** qu'il organise, **Le Grand Tour 2021**. Il est prévu que les 8 et 11 août 2021, les cyclistes passent par Saint-Paulin, et en plus, qu'ils s'y arrêtent pour la pause du dîner. À cet effet, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité est fière que Le Grand Tour 2021 passe par son territoire et qu'elle donne l'autorisation à ce que les cyclistes s'y arrêtent pour la pause du dîner, soit au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, soit à l'école des Vallons, selon ce qui est demandé.
29. Le conseiller répondant du secteur de la culture et des loisirs, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'autre information à transmettre.

Autres sujets

30. Bien que la séance se tenait à huis clos, les citoyens étaient invités à transmettre leurs questions et commentaires à l'attention du Conseil. Une demande de madame Christine Brunelle, propriétaire sur la rue Limauly, a été reçue à savoir si le Conseil avait encore comme projet d'aménager un parc sur le terrain qui lui appartient à l'angle de la rue Limauly et du chemin de la Robine. Il a été répondu que le Conseil vise à mettre ce projet de l'avant, mais qu'au préalable, les titres de propriété devront être régularisés pour une parcelle du terrain. Madame la conseillère Claire Boucher communiquera avec la contribuable.

31. À 20 h 40, la séance a été ajournée au lundi 19 avril à 20 h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 7 avril dernier, a été ouverte à 20 h 10 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Afin de corriger une erreur de désignation du lot concerné par une servitude dans le texte de la résolution no. 295-11-2020, adoptée en novembre dernier relativement au projet de travaux à la virée de la rue Plourde, un procès-verbal de correction a été déposé, puis accepté à l'unanimité.
4. **La Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un terrain collé sur un autre qui lui appartient déjà, au coin de la rue Limauly et du chemin de la Robine, pour en régulariser le titre de propriété.** Ce terrain appartient au *Comité de jeunes de Hunterstown* depuis 1962 et se trouve présentement sous l'administration provisoire de Revenu Québec. Compte tenu des exigences de l'organisme gouvernemental, il a été résolu à l'unanimité de procéder à l'acquisition de ce terrain à la juste valeur marchande, soit 6 240 \$, sans aucune garantie, et en respectant tous les droits l'affectant. La Municipalité assumera également les honoraires de Me Pierre Brodeur qui est mandaté pour contribuer à compléter le dossier.
5. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BAnQ, a été autorisée.
6. Le contrat, permettant aux employés municipaux de bénéficier d'une assurance collective en association avec le *Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie*, doit être renouvelé pour le 1er juillet 2021. Ainsi, il est nécessaire de faire un appel d'offres public. Puisque la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de toutes les parties pour ce processus, et que qu'un cahier de charges a été préparé à cet effet par le cabinet *ASQ Consultants*, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité de Saint-Paulin délègue, à la MRC de Maskinongé, son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective.**
7. En lien avec le point précédent et une fois que le contrat d'assurance collective sera octroyé, il est résolu que la Municipalité de Saint-Paulin accepte de confier **le mandat de gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie au cabinet ASQ Consultants**, laquelle s'occupe de ce mandat depuis 2016 et a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres. La rémunération payable au cabinet est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu; aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise.
8. Le député fédéral, monsieur Yves Perron, nous a informé que **le projet présenté au programme *Emploi Été Canada* par la Municipalité a été accepté.** Ainsi, deux emplois sont

octroyés à la Municipalité, la subvention représentant un total de 560 heures, soit un montant de 5 673 \$. Il a ainsi été résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder aux embauches concernées et, dans cet ordre d'idées, madame Sonia Leblanc, qui a occupé un poste de relationniste l'été dernier, sera embauchée de nouveau cet année étant donné qu'elle en a manifesté l'intérêt.

9. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

10. Dans le secteur de la sécurité publique, il n'y avait pas de décision à prendre et la conseillère répondante, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

11. Le conseiller monsieur Mario Lessard a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, décrétant des travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde et l'emprunt nécessaire**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Avec l'adoption du règlement, la Municipalité serait autorisée à dépenser une somme de 2 787 092 \$, et à effectuer l'emprunt nécessaire. Le projet de règlement, qui porte le no. 279, a été déposé par la même occasion.

12. Conformément au pouvoir que l'article 1063 du Code Municipal confère au Conseil municipal, il a été résolu à l'unanimité de s'en prévaloir pour **adopter un règlement d'emprunt dont l'objet est décrit en termes généraux**. Cela veut dire que, dans la mesure où le montant total des emprunts décrétés par ce règlement n'excède pas le montant équivalent à 0,25 % de la richesse foncière uniformisée de la Municipalité établie selon le dernier sommaire du rôle d'évaluation foncière produit avant l'exercice financier, le Conseil peut adopter un règlement d'emprunt pour des travaux de réfection du réseau routier, de façon générale. Les dépenses, les emprunts, tout comme leurs termes de remboursement, seront établis par résolution.

13. En lien avec le point précédent, la conseillère madame Claire Boucher a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, décrétant des travaux de réfection du réseau routier et l'emprunt nécessaire**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Le projet de règlement, qui porte le no. 280, a été déposé par la même occasion.

14. Compte tenu des différentes discussions de travail qui ont eu lieu concernant la soumission d'une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) dans le cadre de son *Programme d'aide à la voirie locale*, volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA), et compte tenu que la date limite de dépôt était le 14 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité de **ratifier la demande déposée par la direction générale, laquelle concerne la réfection du rang St-Louis sur une distance d'environ 100 mètres, pour un coût total estimé à 95 520 \$, et une demande d'aide de 75 000 \$.**

15. Le conseiller monsieur Jacques Frappier a donné **un avis de motion à l'effet qu'un règlement, qui concerne la vitesse des véhicules routiers dans le territoire de la Municipalité**, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Ce règlement, une fois adopté, remplacera le règlement présentement en vigueur à cet effet et aura comme

principale modification, l'abaissement de la vitesse à 50 km / h sur la Grande Ligne, entre le pont sur la rivière du Loup et les limites avec la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton. L'objectif est de réduire les inconvénients causés par l'augmentation des véhicules lourds sur ce chemin. Le projet de règlement, qui porte le no. 281, a été déposé par la même occasion.

16. En information, monsieur le maire Claude Frappier a signalé qu'une rencontre est prévue le 28 avril prochain avec les représentants de Saint-Élie-de-Caxton pour discuter de la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne.

Hygiène du milieu

17. En hygiène du milieu, il n'y avait pas de décision à prendre. En information, il a été signalé que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a informé que son endettement total net à long terme, au rapport financier 2020, est de 43 185 494 \$; la part qui revient à Saint-Paulin est de 250 927 \$.

Santé et bien-être des citoyens

18. Suite au dépôt d'une communication du 12 avril de madame Claire Beaudoin, directrice générale au **CPE Les Services de garde Gribouillis**, concernant le projet d'ajout du nombre de places, par lequel elle donne une estimation du coût du balcon et demande si les intentions sont les mêmes pour en défrayer les coûts, le Conseil s'est prononcé comme étant encore favorable pour aller de l'avant.
19. Suite à une demande de **RE/MAX de Francheville**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la tenue d'un barrage routier à l'intersection des rues Lottinville et Laflèche lors de la fin de semaine du 29 et 30 mai 2021, et ce pour **la levée de fonds annuelle au profit d'Opération Enfant Soleil**. L'autorisation est donnée conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires et la Municipalité accepte également de prêter les cônes nécessaires pour la tenue de l'activité.
20. En information pour le secteur, le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, a mentionné que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame André Laforest, a nommé madame Patricia Adam comme administratrice représentante des groupes socioéconomiques sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. **En vue des travaux prévus par le MTQ pour reconstruire le pont Allard, sur la rivière du Loup entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts**, le Ministère a déposé une demande d'aliénation, de morcellement et d'utilisation de terrains à une fin autre que l'agriculture à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ). Cette demande, qui a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui en recommande l'acceptation, touche deux propriétés sises le rang Beauvallon et une, sur le rang Saint-Joseph. Étant donné que, pour de multiples raisons, la reconstruction du pont en question est souhaitable, il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la demande présentée à la CPTAQ par le MTQ.
22. Le rapport sur la compilation des réponses au sondage du mois de février dernier a été déposé.

23. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

24. Pour son fonctionnement annuel, la **Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin** a fait une demande d'aide financière de 2 700 \$ à la Municipalité et ce, pour l'exercice 2021. En considérant les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Société n'a pas été mesure de tenir ses activités habituelles. Aussi, la Municipalité n'exige pas de paiement de loyer en contrepartie. En conséquence, il a été résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à la Société.
25. En information, le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a signalé que le conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc. tiendra une assemblée le 20 avril prochain.

Autres sujets

26. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n'ayant été reçue, il n'y a pas eu de parole au public.
27. Par vote unanime, à 20 h 25, la séance a été levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 10 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Madame la conseillère Claire Boucher est absente.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de toutes les séances tenues au cours du mois d'avril 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité vende le terrain connu comme étant le lot 5333965 du Cadastre du Québec** - le 1840 rue Matteau - à monsieur Martin Malo et madame Geneviève Brousseau. Le prix de vente du terrain est fixé à 5 904,13 \$, taxes en sus, auquel s'ajoute une taxe d'amélioration locale de 8 840 \$ relative à l'établissement du développement domiciliaire où est situé ce terrain. Quant à eux, les frais relatifs au certificat de piquetage que la Municipalité a fait effectué, seront également à la charge des acheteurs, le tout modulé par le dépôt en argent qu'ils ont fait pour confirmer leur intention d'achat.
7. **Dans le dossier des lots 5334130 et 5335005 du Cadastre du Québec qui appartiennent à la Municipalité** (le 2391 chemin de la Belle-Montagne), le prix de vente et les différentes conditions qu'un éventuel acquéreur, sa succession et ses ayants droits devront respecter ont été communiqués aux acheteurs potentiels déclarés. À la lumière de cette communication, ces

derniers se sont tous retirés. Le lot 5334130, en bordure de la rivière du Loup et fréquemment inondé lors des crues printanières, a déjà vu une maison et des dépendances être construites dessus, lesquelles ont été détruites à la suite de dispositions établies par la Sécurité civile et qui sont à l'origine de l'appropriation des lieux par la Municipalité.

Par conséquent, il a été résolu à l'unanimité de prendre acte du retrait des acheteurs potentiels et d'aviser quiconque pourrait être intéressé à acheter les lots en question que le prix de vente des terrains est établi à la valeur uniformisée actuelle au rôle d'évaluation, soit 18 824 \$, taxes applicables en sus. Entre autres conditions relatives à la vente, et dont l'éventuel acquéreur aura la responsabilité de connaître et de respecter, il devra être fait en sorte qu'aucune nouvelle construction ne puisse être érigée sur place; seule une roulotte pourra être mise sur le terrain de façon saisonnière. La surface déboisée et l'accès à la rivière devront également être localisés et enregistrés officiellement aux frais de l'éventuel acquéreur car la balance du terrain devra rester ou revenir à son état naturel. Outre une servitude d'aqueduc à respecter, il faut aussi noter que les lots en question ne pourront pas être morcelés dans le futur.

8. Monsieur le conseiller Jacques Frappier a donné **un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance, le Règlement no. 282 sera présenté pour adoption**, pour remplacer le Règlement no. 267 sur la gestion contractuelle. Par la même occasion, le projet de Règlement no. 282 a été déposé. Cette nouvelle version du règlement sur la gestion contractuelle s'avère nécessaire afin de tenir compte de l'Article 124 du projet de loi no. 67 adopté par l'Assemblée nationale du Québec, lequel requiert que les règlements municipaux concernés comportent des mesures qui favorisent les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, lorsque la valeur de la dépense relative à l'octroi du contrat permet que ce dernier soit adjugé sans passer par un processus public d'appel d'offres.
9. En prévision de **la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le président d'élection à effectuer toute dépense jugée nécessaire. Notamment, le tableau de la rémunération du personnel électoral a été déposé et accepté.
10. En information pour le secteur de l'administration générale, trois documents ont été déposés soit le Règlement 279-21 de la MRC de Maskinongé relativement au traitement des membres du Conseil de la MRC, un avis public de la MRC à l'effet que la vente pour défaut de paiement de taxes, prévue pour le 13 mai 2021, est reportée à une date ultérieure en raison de la pandémie de COVID-19 et, finalement, le tableau des périodes de vacances des employés municipaux pour l'année 2021.

Sécurité publique

11. Conditionnellement à leur engagement à obtenir ou maintenir la classe 4 au permis de conduire et suivre la formation nécessaire pour devenir un pompier volontaire, il a été résolu à l'unanimité d'**embaucher monsieur Keven Cossette et madame Allyson Gagné au poste d'apprenti pompier**.
12. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser les membres du service de sécurité incendie à **effectuer des visites de prévention au niveau des incendies dans les résidences du territoire**, afin de se conformer aux exigences du *Schéma de couverture de risques en sécurité*

L'eau potable

Comment bien utiliser l'eau potable tout en respectant les règlements municipaux?

- Le lavage des véhicules est permis une fois par semaine, à condition d'utiliser un seau de lavage et/ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif à fermeture automatique!
- Rappelez-vous qu'il est interdit d'arroser l'asphalte et les trottoirs!



...Avez-vous pensé
vous procurer
un baril
récupérateur d'eau?

Économiser l'eau potable, une communauté à la f



Trucs afin
d'économiser l'eau
potable :

- ✓ Arrosez tôt le matin afin d'éviter les pertes d'eau dues à l'évaporation.
- ✓ Arrosez le plus près du sol possible et évitez l'arrosage par temps venteux.
- ✓ Se munir d'un pommeau de douche à économie d'eau potable.

Pour les systèmes
d'arrosage automatique,
c'est permis de 3h à 6h le
dimanche, le mardi
et le jeudi.

**Vos plantes ont soif? Vous pouvez
arroser à l'aide d'un arrosoir
à main, en tout temps !**

Pour l'arrosage à l'aide
d'asperseurs amovibles ou avec
un boyau d'arrosage muni d'un
pistolet à eau automatique, c'est
permis de 20 h à 22 h si les
consignes suivantes sont
respectées :

- ✓ Si votre numéro civique est un chiffre pair, vous pouvez arroser les jours pairs.
- ✓ Si votre numéro civique est un chiffre impair, vous pouvez arroser les jours impairs.

Le lavage des patios
et des murs
extérieurs est
seulement permis à
l'aide d'une laveuse
à pression.



ois!



incendie. Étant donné le contexte de la pandémie, les visites devront s'effectuer dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Pour accéder à l'intérieur d'une résidence, l'accord devra être donné par le résident. Au besoin, la visite de prévention pourra se dérouler à l'extérieur.

13. Pour le secteur de la sécurité publique, aucune autre information n'a été transmise.

Transport

14. Dans le dossier de l'entretien des chemins municipaux en hiver, le rapport d'ouverture des soumissions a été déposé.
15. Toujours dans le **dossier de l'entretien des chemins municipaux en hiver**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'*Entreprises G.P.* de Saint-Paulin, pour des services à partir de la prochaine saison hivernale et jusqu'à la saison 2025-2026 inclusivement, et de lui octroyer le contrat conformément, au coût total de 999 855 \$, taxes en sus. Quelque 40 km de chemins municipaux sont concernés par ce contrat, tout comme le stationnement en avant et sur le côté de l'église, la cour du presbytère, le stationnement municipal sur la rue Allard, les bornes-fontaines et, une fois durant la saison, la dernière partie du chemin de la Concession.
16. Le **Règlement no. 279 décrétant des travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde et l'emprunt nécessaire**, une somme de 2 787 092 \$ sur une période de 20 ans, a été adopté à l'unanimité.
17. Le **Règlement no. 280 décrétant, en termes généraux, des travaux de réfection du réseau routier et l'emprunt nécessaire**, une somme de 340 000 \$ sur une période n'excédant pas 10 ans, a été adopté à l'unanimité
18. Le **Règlement no. 281 concernant la vitesse des véhicules routiers dans le territoire de la Municipalité de Saint-Paulin**, ayant comme objectif l'abaissement de la limite de vitesse à 50 km / h sur la partie municipale de la Grande Ligne - de la limite avec Saint-Élie-de-Caxton jusqu'à quelques mètres du pont sur la rivière du Loup - a été adopté à l'unanimité.
19. L'entente sur le partage des redevances des carrières et des sablières avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a pris fin en 2020. Par conséquent, il a été résolu à l'unanimité d'organiser une rencontre avec notre voisine afin de discuter d'**une nouvelle entente de partage des redevances des carrières et sablières** entre nos deux municipalités.
20. En information pour le secteur du transport, le *Programme annuel de contrôle de la végétation* du CN a été déposé.

Hygiène du milieu

21. Étant donné que la Municipalité a reçu, au mois d'avril 2021, l'information à l'effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avait approuvé notre **rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019** en octobre 2020, il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de ce rapport.
22. Concernant le suivi à donner à l'avis de non-conformité que la Municipalité a reçu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à **l'opération de l'écocentre municipal**, il a notamment été résolu à l'unanimité d'informer le

Ministère que la Municipalité appliquera les correctifs demandés pour opérer son installation conformément au certificat d'autorisation que le Ministère lui a émis. En outre, la résolution du Conseil argumente que la méthode que la Municipalité privilégie quant au traitement des branches déposées à l'écocentre municipal s'inscrit dans le même ordre d'idées que la réglementation ministérielle et qu'en ce sens, la Municipalité se conforme déjà au certificat d'autorisation. Et finalement, la résolution argumente aussi qu'en ce qui concerne la requête du Ministère à ce qu'une dalle de béton soit installée sous le conteneur maritime, la Municipalité pourrait en être dispensée.

23. Dans le dossier de la réception définitive des travaux d'aqueduc, d'égout, de voirie et de poste de pompage pour le **prolongement des services au secteur du Lac-Bergeron**, et en raison des avis respectifs émis par l'ingénieur au dossier et par l'entrepreneur à l'effet que l'entrée charretière du 3700 chemin du Lac-Bergeron a été faite conformément aux plans et devis, il a été résolu à l'unanimité de verser à *Entreprises G.N.P. inc.*, la retenue spéciale temporaire de 10 000 \$, taxes applicables en sus, relative aux mini-postes de pompage.
24. Il a été résolu à l'unanimité de déposer officiellement à la MRC de Maskinongé le **projet de caractérisation des milieux humides** des développements domiciliaires du chemin du Canton-de-la-Rivière, du chemin de la Robine / chemin des Pins et du chemin des Allumettes / chemin des Cerisiers et ce, aux fins d'une demande d'aide financière de 2 000 \$. Le projet global représente un coût de 8 720 \$, taxes en sus.
25. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, il a été mentionné que la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* est maintenant connue sous l'identité *Energycycle*, que cette même Régie nous a fait parvenir le tonnage de la collecte sélective 2020 réparti à chacune des municipalités membre et que l'acte de servitude pour la virée de la rue Plourde a été inscrit au Livre foncier.

Santé et bien-être des citoyens

26. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin mette notamment son église à disposition pour prendre part à l'événement **Les Journées du Patrimoine Religieux** chapeauté par le *Conseil du Patrimoine Religieux du Québec* (CPRQ). L'événement aura lieu les 11 et 12 septembre prochains. Aucuns frais ne seront imputés à la Municipalité.
27. Il a été résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai, **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie** et de souligner cette journée en tant que telle.
28. Il a été réitéré que la Municipalité est disposée à assumer les coûts pour le balcon extérieur qui doit être mis en place dans le cadre **du projet de places additionnelles au sein de l'installation de Saint-Paulin du CPE Les Services de Garde Gribouillis**. La Municipalité est propriétaire de l'édifice où le CPE est logé et est également disposée à prolonger la durée du bail qui la lie au CPE.
29. En information, le conseiller responsable du secteur, monsieur Mario Lessard, a fait lecture du certificat de reconnaissance de Saint-Paulin en tant que *Municipalité Amie de Aînés* pour la durée du plan d'action 2020-2025, lequel certificat a été signé par la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais.

Aménagement, urbanisme et zonage

30. À l'aide d'une certaine quantité de plants d'arbres reçus en lien avec l'événement *Mai, Mois de l'arbre et des Forêts*, il a été résolu d'allouer un montant de 500 \$ pour couvrir des dépenses relatives à **la plantation d'arbres sur des terrains municipaux ou publics**. Cette plantation s'effectuera sous la supervision et la collaboration de monsieur le maire Claude Frappier. Parallèlement, le Conseil a remis à une prochaine séance la demande d'installer une haie d'asclépiade en avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, laquelle ferait office de jardin de papillons.
31. Le comité directeur ad hoc pour le développement de Saint-Paulin a soumis le projet ***L'Aventure continue... Nos lampadaires se transforment en fleurs géantes***, lequel se résume à décorer les lampadaires verts de la Municipalité qui se trouvent au cœur du village en fleurs géantes et d'installer des boîtes à fleur à leur base. Le coût de ce projet est évalué à environ 7 000 \$ et le Comité industriel contribuera à couvrir la totalité du coût réel du projet en donnant une subvention à la Municipalité.
32. Pour faire des demandes d'aide financière pour voir au développement du parc du Petit-Galet, il est notamment nécessaire d'avoir des plans et des avis de professionnels. En particulier, la Municipalité souhaite déposer prochainement une demande dans le cadre du *Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés* (PRIMADA). Dans ce contexte, il a été résolu à l'unanimité d'**allouer un budget de 5 000 \$ pour des honoraires professionnels nécessaires à l'avancement du parc du Petit-Galet ou pour des demandes d'aide financière**.
33. Pour mener à terme son projet de bonifier et diversifier son offre touristique avec des unités d'hébergement inusité - des chalets transgénérationnels, des maisons de ferme et des appartements - **Le Baluchon doit obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)** afin d'aliéner, de morceler et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture des parcelles de terrains qui concernent les lots 5335160, 5335156 et 5333319 du Cadastre du Québec. S'appuyant sur une recommandation du comité consultatif en urbanisme, il a été résolu à l'unanimité d'appuyer la demande du Baluchon adressée à la CPTAQ relativement à ce projet.
34. En information, le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, a donné l'information à l'effet que la MRC de Maskinongé a approuvé nos plus récents règlements d'urbanisme - nos. 275, 276, 277 et 278.

Culture et loisirs

35. Il a été résolu à l'unanimité que **la chute à livres pour la bibliothèque municipale** soit installée par le personnel municipal au centre du stationnement avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, sous le lampadaire à cet endroit.
36. Le conseiller répondant du secteur de la culture et des loisirs, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'autre information à transmettre.

Autres sujets

37. La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. En outre, aucune demande ou question n'a également été transmise à l'intention du Conseil.
38. La séance a été ajournée au jeudi 20 mai 2021 à 19 h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 20 MAI 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 5 mai dernier, a été ouverte à 19 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité que, lors de la séance ordinaire du 2 juin 2021, **le Conseil rend hommage à un citoyen pour sa contribution à la municipalité** et que des bons d'achat, échangeables chez des commerçants locaux pour une valeur totale de 100 \$, lui soient remis lors de l'occasion.
4. Pour faire suite à une proposition d'*Appartenance Mauricie, Société d'histoire régionale*, que la Municipalité fasse l'acquisition de calendriers historiques pour l'année 2022, il a été résolu à l'unanimité de décliner la proposition.
5. Relativement à la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021, **les membres du Conseil ont signalé que le vote par correspondance sera offert seulement aux catégories d'électeurs pour lesquelles il est obligatoire de l'offrir**. Ces catégories sont : les électeurs domiciliés ou hébergés dans un centre d'hébergement ou dans un centre de santé admissible au vote itinérant, les électeurs incapables de se déplacer pour des raisons de santé ainsi que leur proche aidant domicilié à la même adresse et les électeurs pour qui les autorités de la santé publique ordonnent ou recommandent l'isolement en raison de la pandémie de COVID-19.
6. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

7. **La Municipalité a recueilli un chien errant le 11 avril dernier dans le secteur du rang Beauvallon et il n'a pas été réclamé depuis.** Étant donné qu'il y avait lieu d'agir, le directeur général de la Municipalité a pris une entente avec un organisme à but lucratif, *Les chiens Togo*, qui, après une évaluation qui s'avère concluante, peut prendre à sa charge l'animal sur-le-champ et décharger la Municipalité de sa responsabilité envers lui. L'évaluation sera effectuée le 21 mai 2021. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier la décision prise par le directeur général dans ce dossier.
8. La conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

9. Suite à des interventions auprès du ministère des Transports (MTQ) pour faire progresser le dossier de **l'autorisation de circulation des véhicules hors route sur le chemin public**, et à une rencontre avec des responsables du MTQ et avec un représentant du club de VTT, il a été proposé que la Municipalité accepte une modification au tracé du parcours que pourraient emprunter les VTT entre le secteur Hunterstown et le secteur du village, lequel avait déjà été accepté par le Conseil. L'objectif recherché est que les VTT puissent rejoindre la station-service sur Lottinville et le supermarché sur Laflèche et ce, depuis l'intersection de la Grande Ligne et de la rue de la Chapelle. Puisque l'intersection des rues Laflèche et Lottinville doit absolument être contournée pour des raisons de sécurité reliées à l'étroitesse des rues à cet endroit, la proposition consiste à ce que le tracé du parcours emprunte la rue Matteau à la hauteur de l'hôtel de ville pour ensuite emprunter la rue Bergeron jusqu'à rejoindre la rue Lottinville. De là, les VTT pourraient rejoindre la station-service. Par la suite, le tracé du parcours emprunterait la rue Plante jusqu'à son extrémité pour aller rejoindre la rue Brodeur, et pour la suivre jusqu'à son intersection avec la rue Laflèche. Finalement, en empruntant la rue Laflèche, les VTT pourraient rejoindre le supermarché. Concernant cette proposition, il a été résolu sur division - 4 pour, 1 contre - d'accepter la modification du tracé du parcours que pourraient emprunter les VTT. Le conseiller monsieur Mario Lessard a voté contre afin de préserver la tranquillité sur la rue Bergeron.
10. Il a été mentionné que par une correspondance datée du 10 mai 2021, *Les Entreprises Brodeur & Lessard* signale que la soumission d'*Entreprises G.P.*, pour l'entretien des chemins municipaux en hiver, ne serait pas conforme.
11. Compte tenu que **la Municipalité reçoit de nombreuses demandes pour abaisser les limites de vitesse sur pratiquement toutes les voies de circulation municipales**, il a été résolu à l'unanimité d'expliquer plus en détails la décision d'abaisser la limite de vitesse sur la partie municipale de la Grande Ligne, de sensibiliser la population à l'aide des différents médias municipaux que la limite de vitesse ne peut pas être abaissée systématiquement sur tout le territoire, et d'approuver le texte à diffuser à cette fin. Bien que madame la conseillère Claire Boucher ait voté pour l'adoption de cette résolution, elle a tout de même signalé qu'elle n'était pas favorable à l'abaissement de la limite de vitesse qui est déjà entré en vigueur sur la partie municipale de la Grande Ligne.
12. En information, la résolution du Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorisant le versement d'une redevance de 10 617,20 \$ à notre Municipalité, relativement aux carrières et sablières pour l'année 2020, a été déposée.

Hygiène du milieu

13. Concernant le projet d'implanter une haie d'asclépiade à l'avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, afin de **mettre en place un jardin pour attirer les papillons**, il a été résolu à l'unanimité que l'implantation du projet soit plutôt redirigée vers *la prairie fleurie*, une section de l'aménagement projeté pour le parc du Petit-Galet.
14. En information pour le secteur de l'hygiène du milieu, l'information à l'effet que l'OBVRLY planifie une rencontre avec les représentants de la Municipalité, pour poursuivre l'élaboration

du plan directeur de l'eau pour Saint-Paulin, a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

15. Pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, il n'y avait pas de décision à prendre et le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information à transmettre.

Autres sujets

16. À 20 h 20, la séance a été ajournée pour une période de trente minutes.

Aménagement, urbanisme et zonage

17. À la reprise de la séance, il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité dépose le projet Aménagement d'un sentier intergénérationnel au programme d'aide financière PRIMADA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, et ce en se conformant aux différentes dispositions du programme. Ce projet, piloté par le comité directeur ad hoc pour le développement de Saint-Paulin, concerne une première phase d'aménagement du parc du Petit-Galet avec l'objectif de chercher à réaliser des actions inscrites au plan d'action *Municipalité Amie des Aînés* (MADA) de la Municipalité. Il consiste en l'aménagement d'un sentier intergénérationnel, d'un tunnel végétal sur une section du sentier, d'une prairie fleurie et d'une aire de repos. Pour ce projet évalué à 159 288 \$ taxes nettes, la Municipalité est admissible à une aide financière de 100 000 \$.
18. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Culture et loisirs

19. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Cependant, une demande de monsieur Manuel Labarre, résident du rang St-Louis, a été transmise au Conseil. Cette demande au Conseil d'abaisser la limite de vitesse sur le rang St-Louis, à cause de la présence de jeunes enfants dans le secteur, sinon d'y installer des panneaux de signalisation *Attention à nos enfants*. Un accusé de réception lui sera envoyé.
21. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité procède à l'installation de panneaux de signalisation Attention à nos enfants au rang Saint-Louis**.
22. Par vote unanime, à 21 h 20, la séance a été levée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. Exceptionnellement, monsieur Yvon Rivard est présent à l'ouverture de la séance, en compagnie de son frère et de sa belle-sœur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. À l'unanimité et solennellement, **les membres du Conseil ont rendu hommage à monsieur Yvon Rivard** en reconnaissant son immense contribution positive à la qualité du milieu de vie qui prospère au cœur du village, en le félicitant pour son excellent travail bénévole (dans le sens fondamental du terme), pour tout le cœur qu'il met à l'ouvrage. Après l'hommage, les invités ont dû quitté en respect des mesures sanitaires en vigueur.
4. L'adoption de procès-verbaux a été remise à une prochaine séance.
5. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
6. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
7. **Le Règlement no. 282 sur la gestion contractuelle** a été adopté à l'unanimité, en remplacement du Règlement no. 267, ce qui s'est avéré nécessaire suite à l'adoption du projet de loi no. 67 par l'Assemblée nationale du Québec. À partir du 25 juin 2021, notre réglementation doit prévoir des mesures pour favoriser les biens et les services québécois, les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec lorsqu'applicable.
8. Dans **le dossier du terrain municipal situé au 2391 chemin de la Belle-Montagne**, suite au retrait d'acheteurs potentiels en raison du prix de vente demandé et des conditions de vente à respecter, et pour clarifier la position de la Municipalité en réponse à un courriel qui lui a été transmis par un acheteur potentiel, il a été résolu à l'unanimité de réitérer que le terrain en question est présentement à vendre, au prix et aux conditions établis par résolution lors de la séance ordinaire du 5 mai 2021, et qu'aucune priorité n'est accordée à quiconque pourrait être intéressé à en faire l'acquisition.
9. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité vende le terrain connu comme étant le lot 5333972 du Cadastre du Québec** - le 1870 rue Matteau - à monsieur Benoît Malo. Le prix de vente du terrain est fixé à 5 897,35 \$, taxes en sus, auquel s'ajoute une taxe d'amélioration locale de 8 840 \$ relative à l'établissement du développement domiciliaire où est situé ce terrain. Quant à eux, les frais relatifs au certificat de piquetage que la Municipalité a fait effectué, seront également à la charge de l'acheteur, le tout modulé par le dépôt en argent qu'il a fait pour confirmer son intention d'achat.
10. Il a été résolu à l'unanimité que **la Municipalité vende le terrain connu comme étant le lot 5334047 du Cadastre du Québec** - le 1830 rue Matteau - à monsieur Joël Malo. Le prix de vente du terrain est fixé à 6 966,53 \$, taxes en sus, auquel s'ajoute une taxe d'amélioration locale de 11 473,80 \$ relative à l'établissement du développement domiciliaire où est situé ce terrain. Quant à eux, les frais relatifs au certificat de piquetage que la Municipalité a fait

effectué, seront également à la charge de l'acheteur, le tout modulé par le dépôt en argent qu'il a fait pour confirmer son intention d'achat.

11. Étant donné qu'il a complété les formations requises avec succès, qu'il possède donc les qualifications nécessaires pour occuper **le poste d'ouvrier spécialisé aux travaux publics**, et que les règles inscrites à l'entente de travail en vigueur relativement à l'affichage des postes disponibles ont été suivies conformément, il a été résolu à l'unanimité de nommer monsieur Alexis Samson pour occuper ce poste et d'ajuster son salaire horaire conformément à l'entente de travail.
12. Dans **le dossier du renouvellement de l'assurance collective pour le Fonds régional de la Mauricie, dont bénéficient les employés de la Municipalité**, le Conseil avait mandaté la MRC de Maskinongé pour s'occuper du processus d'appel d'offres et *ASQ Consultants* pour s'occuper de la gestion du Fonds. Une seule soumission a été déposée pour la période du 1er juillet 2021 au 1er janvier 2023, soit celle de *L'Union-Vie* qui est présentement l'assureur sous contrat. Selon cette soumission, la prime annuelle passerait de 30 036,14 \$ à 27 546,76 \$, taxes incluses dans les deux cas; une économie de 2 489,38 \$. Il a été résolu d'accepter le renouvellement de l'assurance collective selon cette soumission de *L'Union-Vie*.
13. En information pour le secteur de l'administration générale, une correspondance de l'auditrice de la *Commission municipale du Québec* a été déposée, laquelle indique que des audits de conformité sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023 seront effectués pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants.

Sécurité publique

14. Conformément aux obligations de la Municipalité à l'égard de l'application de mesures prévues au **Schéma de couverture de risque incendie**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du rapport d'activités au 31 décembre 2020, et des projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.
15. Dans le dossier de **la mise en place d'une intermunicipale relative à la protection contre les incendies et de la constitution d'un fonds de démarrage**, étant donné la volonté des municipalités participantes que les activités démarrent le 1er janvier 2022 et qu'un fonds de démarrage de 112 447 \$ soit constitué à même une contribution financière respective de leur part, et établie conformément aux différents taux de quote-part définis à l'entente, il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité accepte d'agir à titre de mandataire pour effectuer les activités préalables à la constitution de la Régie, à embaucher un chargé de projet à cet effet, et de verser une contribution au fonds de démarrage qui correspond à la fraction des 112 447 \$ représentant sa quote-part définie à l'entente. Si jamais la Régie ne démarre pas ses opérations, il est entendu que chacune des municipalités accepte de couvrir sa part des dépenses effectuées par la municipalité mandataire.
16. Pour le secteur de la sécurité publique, madame la conseillère Claire Boucher n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Transport

17. La Municipalité s'est vue accorder une aide financière de 55 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration* (PPA), du ministère des Transports (MTQ), pour **des travaux d'amélioration d'une partie du rang Saint-Louis sur une distance d'environ 100 mètres, notamment pour le remplacement d'un ponceau**. Selon les règles du Programme, les travaux peuvent débuter dès maintenant. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser ces travaux et que ces derniers soient effectués en régie interne. Par conséquent, toutes les dépenses jugées nécessaires à la réalisation des travaux sont autorisées par le Conseil. Aussi, en attente de l'approbation du Règlement no. 280 décrétant, en termes généraux, des travaux de réfection du réseau routier et l'emprunt nécessaire, les dépenses engagées ne pourront pas excéder le montant de l'aide financière de 55 000 \$; toute dépense excédentaire serait couverte par l'emprunt relatif à ce Règlement.
18. **Le MTQ procèdera au remplacement d'un ponceau sur la route 350**, entre Saint-Paulin et Sainte-Angèle-de-Prémont, immédiatement après l'intersection de cette route avec la route 349 (secteur du rang Renversy). Ces travaux débuteraient le 9 août 2021 et un calendrier de 3 semaines est prévu à cette fin. Le MTQ signale à la Municipalité qu'un détour devra être mis en place pour que les véhicules empruntent le rang Saint-Charles, lequel est en partie sous la responsabilité de la Municipalité. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter que la partie du rang Saint-Charles qui est à Saint-Paulin fasse partie du détour mis en place par le MTQ pendant la durée des travaux, tout en demandant à ce ministère que les mesures soient prises pour causer le moins d'inconvénients possibles et d'effectuer les réparations des bris qui pourraient être occasionnées au chemin pendant cette période.
19. En information pour le secteur du transport, aucune information supplémentaire n'avait à être transmise.

Hygiène du milieu

20. Pour le secteur de l'hygiène du milieu, il n'y avait pas de décision à prendre et aucune information supplémentaire n'avait à être transmise.

Santé et bien-être des citoyens

21. Les élus municipaux ont accepté de répondre chacun séparément au questionnaire du *Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé* visant à mettre à jour son *Guide d'accueil des nouveaux arrivants*.
22. Étant donné qu'aucun projet officiel n'a encore été établi relativement aux immeubles acquis de la Fabrique de Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité que ces derniers, **dont l'intérieur de l'église, demeurent en l'état actuel et ce, jusqu'à l'établissement d'un projet officiel respectivement à chaque immeuble concerné**.
23. Il a été résolu à l'unanimité d'**approuver le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paulin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020**.
24. En information pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur le conseiller Mario Lessard n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Aménagement, urbanisme et zonage

25. Le comité directeur ad hoc pour le développement de Saint-Paulin a soumis au Conseil **un projet consistant à rehausser le mobilier urbain en implantant des arbres-parasols**, lesquels auront la fonction de fournir de l'ombre comme leur nom l'indique, tout en étant de véritables œuvres d'art intégrées à l'espace public. Pour arriver à cette fin et notamment contribuer à rehausser l'attractivité du territoire, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la préparation d'une proposition artistique, d'une maquette, par l'artiste Pascale Hébert, de l'entreprise *Métal en jupe* située en Montérégie, au coût de 2 000 \$, taxes en sus. La dépense sera couverte à même le budget alloué pour des frais professionnels relativement au projet de développement du parc du Petit-Galet. Avec cette maquette, le comité directeur compte rallier différents commanditaires pour faire produire et installer trois arbres-parasols, pour un coût estimé entre 10 000 \$ et 12 000 \$ chaque. Les endroits envisagés pour l'installation sont l'intersection du 4-coins, le parterre du Sacré-Cœur et le terrain municipal au coin de la rue Limauly et du chemin de la Robine.
26. En vertu de son classement parmi toutes les autres municipalités du Québec relativement à son indice de vitalité économique, la Municipalité fait partie de celles qui sont admissibles à une aide financière de dernier recours du *Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'aide maximale en question est de 50 000 \$, représentant 80 % des dépenses admissibles relatives au projet soumis. En liaison avec les travaux du comité directeur ad hoc pour le développement de Saint-Paulin, il a été résolu à l'unanimité de soumettre **un projet d'environ 62 500 \$ consistant à renouveler la signalisation des noms de rues et des points d'attrait, et à rehausser le mobilier urbain, en commençant par le noyau villageois**, autour d'une même thématique fédératrice, *Entre le Vrai et l'Imaginaire*.
27. Un appel de projets est présentement en cours pour **soutenir les initiatives visant l'adoption ou le maintien de saines habitudes de vie chez les personnes âgées en contexte de pandémie**. La Municipalité est admissible à une aide financière pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ dans le cadre de cet appel, et il a été résolu à l'unanimité d'y déposer un projet.
28. En information pour le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, le conseiller monsieur André St-Louis n'avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Culture et loisirs

29. Pour le secteur de la culture et des loisirs, il n'y avait de décision à prendre et, en information, monsieur le conseiller Jacques Frappier a mentionné l'organisation d'une activité pour le 13 août 2021 par l'O.T.J. St-Paulin.

Autres sujets

30. La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Cependant, deux demandes écrites ont été acheminées au Conseil :
- Le Baluchon Éco-villégiature demande d'abaisser la limite de vitesse à 50 km / h sur le chemin des Trembles - *un accusé de réception sera envoyé et la demande est mise à l'étude*;

- Monsieur Adelbert Galuchon avait déjà demandé d'interdire la circulation lourde sur la Grande Ligne. *Une réponse écrite lui sera envoyée pour lui expliquer les raisons pour lesquelles la Municipalité ne peut pas acquiescer à sa demande.*

31. La séance a été levée à 20 h 25.

RÉSIDUS VERTS

Pour faire appel au service de collecte des résidus verts, vous devez téléphoner au bureau municipal - 819 268-2026 - avant 8 h le lundi matin

Vous pouvez laisser un message sur le répondeur au besoin pour vous prévaloir de ce service gratuit qui a été mis en place pour vous, par votre Municipalité

ATTENTION : LES BRANCHES ET LES RESTANTS DE TABLE NE SONT PAS ACCEPTÉS!

L'herbicyclage, une solution pratique!

C'est simple :

- 1) Tondez votre gazon plus fréquemment qu'à l'habitude
- 2) Laissez les résidus de gazon sur la pelouse
- 3) En 48 heures, tout sera décomposé



Mais quels sont les avantages de pratiquer l'herbicyclage?

- ✓ Vous fournissez un **fertilisant naturel** à votre gazon
- ✓ Renforce la **santé** de votre gazon
- ✓ Réduction de l'**entretien**
- ✓ Préserve l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arroser
- ✓ Augmentation de la **résistance** de la pelouse aux **sécheresses** et aux **maladies**

Astuces :

- Lorsque vous coupez votre gazon, laissez un 7cm de hauteur
- Si la coupe est effectuée sur un gazon long, laissez sécher sur place et utilisez le comme engrais dans le jardin et/ou les plates bandes



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Heures d'ouverture

Mardi	de 17 h à 20 h
Samedi	de 9 h à 12 h

La bibliothèque a maintenant une chute à livres !

Nous sommes contents de vous offrir ce nouveau service et on espère que la chute vous offre davantage de flexibilité, hors des heures d'ouverture de la bibliothèque et en tout temps, pour le retour des livres et d'autres documents empruntés. Vous la trouvez dans le stationnement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond. Profitez-en !



Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada clubdelecturetd.ca

Le Club de lecture d'été TD est le plus important programme de lecture d'été au Canada. Bilingue, il est destiné aux enfants de tout âge, quels que soient leurs goûts et leurs aptitudes. En plus de mettre en vedette des œuvres, des auteurs et des illustrateurs canadiens, il invite les enfants à découvrir le plaisir de lire à leur façon, pour que l'amour de la lecture les accompagne toute leur vie.

Tu peux participer au Club n'importe où : à la bibliothèque, à la maison, en ligne, partout où ton été te mènera!

Tu pourras

- découvrir des livres super intéressants (et des magazines, des BDs, des livres audio, ...)
- échanger avec d'autres enfants partout au pays
- lire des livres en ligne
- participer à des activités
- collectionner des autocollants
- écrire des blagues, des histoires, des critiques de livres et plus encore!

Le Club est là pour tout le monde, y compris les enfants ayant de la difficulté à lire les imprimés, les enfants d'âge préscolaire, les bébés, les tout-petits et leurs familles.

Cet été, venez nous voir à la bibliothèque municipale : nous vous expliquerons comment t'inscrire au Club de lecture d'été TD et nous vous remettrons votre matériel gratuit!

Suivez également notre page Facebook pour rester à l'affût des activités à venir!

[facebook.com/
bibliothequesaintpaulin](https://facebook.com/bibliothequesaintpaulin)

Développé par



En partenariat avec



Commanditaire en titre



Créé et offert par plus de 2 000 bibliothèques publiques canadiennes, ce programme national bilingue est dirigé par la Bibliothèque publique de Toronto en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada. Le soutien financier est généreusement assuré par le Groupe Banque TD.

Dans son édition du 7 mai 2021, *La Presse* présente une lettre de notre présidente provinciale, madame Gisèle Tassé-Goodman, intitulée **Les aînés de décolèrent pas**. Elle présente la réaction d'une multitude de membres de la FADOQ qui se sont sentis lésés par le budget fédéral présenté le 19 avril dernier. Le gouvernement de Justin Trudeau a, enfin, reconnu la précarité financière des aînés, en bonifiant, pour les aînés de plus de 75 ans seulement, les Prestations de la Sécurité de la Vieillesse de 10 %, et en y ajoutant un paiement unique, non récurrent, de 500 \$ qui sera versé en août 2021. Cette aide apportée exclue toutefois nos aînés dont l'âge est compris entre 65 et 74 ans. Par sa façon de faire, le fédéral a sciemment choisi de créer deux classes d'aînés : ceux pour qui il reconnaît une précarité financière et les autres, laissés pour compte, pour qui la précarité financière ne commence qu'à l'âge de 75 ans. **Une véritable insulte en plus d'une discrimination en fonction de l'âge.**

Dans la dernière édition du magazine *VIRAGE*, vous trouverez un sondage que nous vous demandons de compléter. Vous pourrez remettre le formulaire complété directement à un des membres du Conseil d'administration dont les noms apparaissent plus bas ou l'acheminer au bureau de la FADOQ régional.

Pour toute question et / ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165. Nous tenons à adresser un remerciement tout spécial aux membres qui ont choisi de renouveler leur abonnement en dépit de la pandémie.

Toutes les activités des clubs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre de la FADOQ provinciale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tout comme celle de l'an dernier, l'Assemblée Générale Annuelle, pour l'année 2021, a été reportée après la pandémie. Les membres de l'exécutif demeurent ainsi en poste et occupent les postes respectifs suivants:

- Madame Lise Duhaime, présidente
- Madame Marie-Claire Picotte, vice-présidente
- Madame Carole Béland, trésorière
- Monsieur Camil Pelletier, secrétaire
- Madame Jacqueline Devost, directrice
- Monsieur Jules Picotte, directeur
- Monsieur Marcel Frappier, directeur

Bonne fête à toi membre de l'âge d'or !

La liste des membres identifiés ci-après provient de la dernière liste à jour reçue de la FADOQ.

Fêtes en juillet

- 01 Yvonne Poudrier
- 01 Normand Levasseur
- 13 Yolande Vallière
- 15 Christian Allard
- 15 Thérèse Descôteaux
- 25 Yvette Leblanc
- 27 Doris Dupuis
- 28 René-Paul Lessard
- 30 Diane Allard-Dupuis
- 30 André Savard
- 31 André Saint-Yves

Fêtes en août

- 02 Réjeanne Allard
- 05 Denise Saint-Pierre
- 05 Denis F. Lessard
- 07 Claude Brière
- 08 Jean-Luc Denis
- 09 Denise Denis
- 12 Hélène Déziel
- 13 Sylvie Dupuis
- 14 Liette Lemyre
- 15 Claire Soucy
- 20 Hélène Dupuis
- 22 Francine Levasseur
- 23 Mario Dion
- 28 Gabriel Sicotte
- 29 Rénaud Coulombe
- 30 Marc-Henri Plante



Camil Pelletier,
secrétaire



Bienvenue aux nouveaux membres

Michel Bournival • Claire Lessard
Michel Frappier • Roger Elliott

O.M.H. Anna-Milot

**L'offre de logements à loyer modique est maintenant gérée par
l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.**

**Ce nouvel office a été formé suite au regroupement des anciens offices de
Saint-Paulin, Charette, Saint-Barnabé et Saint-Alexis-des-Monts.**

**Pour des familles ou bien des personnes de 50 ans et plus, vous pouvez déposer votre
demande en tout temps sans devoir attendre qu'il y ait des logements vacants.**

Contactez Mme Danielle D. Villemure au 819 268-2727

Programmes de rénovation pour les citoyens

Vous prévoyez faire des rénovations ? Vous pourriez être admissibles à une aide financière.



Renseignez-vous sur les différents programmes offerts :
**Adaptation de domicile • Programme RénoRégion
Programme Pyrrhotite**

mrcmaskinonge.ca/programmes-habitat



Maison de Jeunes
Au Bout du Monde

SAINT-PAULIN SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

SIÈGE SOCIAL:

1811 RUE DAMPHOUSSE
SAINT-PAULIN, J0K 3G0
819-268-2709

MDJAABOUTDUMONDE@GMAIL.COM

WWW.MDJAABOUTDUMONDE.ORG

WWW.FACEBOOK.COM/MDJAABOUTDUMONDE

POINT DE SERVICE:

230 RUE NOTRE-DAME
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, J0K 1V0
819-265-2020



Projet Jeunes du mois

Un beau projet que nous avons décidé de démarrer! Les jeunes du mois!

Nos critères sont:

- Le respect envers les autres jeunes, les intervenants, le matériel, le code de vie, incluant les mesures sanitaires
- Participation active aux activités proposées
- Participation au comité jeunes
- Bon coup personnel
- Le plus haut nombre de présence à la MDJ

Un jeune sera élu à chaque mois pour toute notre année financière.



Covid-19

Le gouvernement du Québec permet à notre organisme de maintenir ses services auprès des adolescents malgré la pandémie, car nous sommes considérés comme un service essentiel.

La maison des Jeunes a tout de même adapté ses services afin de respecter le couvre-feu et de réduire le risque de propagation de la COVID-19. Soyez assuré que toute l'équipe de la Maison des Jeunes a à cœur la santé et la sécurité des jeunes et que nous appliquons les mesures sanitaires nécessaires.

Mesures mises en place:

- Le port du masque en tout temps
- Désinfection des mains
- Distanciation sociale
- Adaptation des services d'activités
- Respect du couvre-feu lorsqu'il est en vigueur
- Respect des restrictions pour chaque palier d'alerte



25 JUILLET 2021
DE 10H À 15H

Barrage routier

L'INTERSECTION DES RUES LAFLÈCHE
ET LOTTINVILLE À ST-PAULIN

Au profil de:

La maison de jeunes
Au Bout du Monde



Collecte de canettes

La collecte de canettes vides et de bouteilles fait toujours partie de nos campagnes de financement! Vous pouvez nous laisser vos sacs de canettes et bières sur le balcon de la MDJ. Merci!



Paul-Alexis Dumonde
La Maison de jeunes
Au Bout du Monde

Suivez-nous sur :



Merci à nos partenaires Diamant 2020-2021 :



Gouvernement
du Canada

Québec



Saint Alexis
des Monts



Centraide



Desjardins
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie

Fondation
Fournier-Éthier



Desjardins
Caisse Populaire de
St-Alexis-des-Monts

La page des capsules ponctuelles

Par Michel Purcell

La commission Laurent visant essentiellement le mieux-être de nos enfants, vient de déposer son rapport.

Est-ce à dire que notre société est devenue tellement conne qu'elle a maintenant besoin de recommandations pour élever les enfants qu'elle façonne? Les loger, les nourrir, les habiller, les éduquer, les protéger et les aimer seraient devenus trop compliqués? Calvaire! Pincez-moi quelqu'un?!

Et là, je ne vous parle même pas des deux ans qu'il aura fallu pour accoucher d'un rapport qui risque d'être tabletté, comme les enfants dont on dit se préoccuper.

>-----<

Depuis quelques années, j'ai atteint un tel niveau de sagesse que je m'attarde uniquement à ce que je peux changer.

Ma vie est tellement plus simple depuis que je me limite à changer de shorts et d'idées.

L'essentiel étant de ne pas confondre le second changement avec le premier.

>-----<

Si la vie n'a pas de prix, pourquoi certains gagnent un salaire de misère alors que d'autres ont de l'argent à ne plus savoir quoi en faire?

J'imagine que ceux qui trouvent cette réalité acceptable se nourrissent de ce genre de salade aux saveurs d'injustice et d'hypocrisie. Pour moi, ce type de menu au goût de parvenu est si amer qu'il me rend malade.

Si, comme on le dit, la vie n'avait pas de prix, tout le monde devrait décentement la gagner. Pour plusieurs, dont je suis, elle serait plus facile à gérer et digérer.

>-----<

Enfin! Les chants du matin.

La température le permettant, tout ce qui me sépare des hordes de moustiques sanguinaires est ma porte moustiquaire. Une invention extraordinaire qui me sauve la peau tout en me permettant d'entendre clairement le chant des oiseaux.

Si ces derniers chantent autant, c'est qu'ils ont beaucoup de moustiques à se mettre sous la dent.

>-----<

La vie peut être simple ou compliquée. Ça dépend de chacun.

Personnellement, quand j'ai envie d'un café, je ne me demande pas pourquoi. Je me prépare un café pis je le bois. Puis, pendant que je le bois, je ne me demande pas si ma tasse est à moitié vide ou pleine. Je suis juste content d'y goûter.

Vous voyez! Ce n'est pas compliqué de rendre ça simple.

>-----<










Comme à peu près tout le monde, j'ai été horrifié par la récente découverte d'ossements d'enfants dans un charnier.

Qu'ils aient été autochtones, asiatiques ou africains n'y change absolument rien. Ces enfants étaient d'abord et avant tout des êtres humains. Chaque fois que nous portons notre attention sur l'origine des bourreaux ou des victimes, nous entretenons cette même ségrégation que nous aimerions tant voir disparaître.

C'est tout ce que j'avais à dire là-dessus.

CALENDRIER DES COLLECTES

JUILLET 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	 2	3
4	5	 6	7	8	9	 Ecocentre 10
11	12	 13	14	15	 16	17
18	19	 20	21	22	23	 Ecocentre 24
25	26	 27	28	29	 30	31

AOÛT 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	 3	4	5	6	 Ecocentre 7
8	9	 10	11	12	 13	14
15	16	 17	18	19	20	 Ecocentre 21
22	23	 24	25	26	 27	28
29	30	 31				



ÉCOCENTRE MUNICIPAL



QUOI ?

MEUBLES • MATELAS • ÉLECTROMÉNAGERS
BOIS • MÉTAUX • BRANCHES • AGRÉGATS
REBUTS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION
PRODUITS ÉLECTRONIQUES • FLUORESCENTS
PEINTURES • HUILES • PNEUS DÉJANTÉS
BOUTEILLES DE PROPANE

Tous les résidus non énumérés, dont ceux qui peuvent être ramassés sur le bord du chemin lors de la collecte régulière du mardi NE SERONT PAS ACCEPTÉS À L'ÉCOCENTRE

Au besoin, renseignez-vous auprès des écocentres opérés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

QUAND ?

ENTRE 9 h ET 12 h

10 et 24 juillet 4 et 18 septembre

7 et 21 août

D'autres dates seront publiées ultérieurement

QUI ?

L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL EST RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DE SAINT-PAULIN

Une pièce d'identité et une preuve de propriété pourraient être exigées

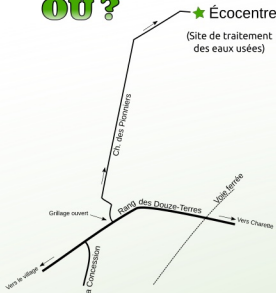
Le service ne s'adresse donc pas aux industries, aux commerces, aux entrepreneurs en construction, etc.*

** À l'exception des produits électroniques; renseignez-vous auprès du bureau municipal*

COMMENT ?

L'accès à l'écocentre se fera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. On prévoit une grande affluence; **prière de limiter votre nombre de voyages.**

OÙ ?



3051, CH. DES PIONNIERS



Le coeur du village se remet à battre...



JOURNÉE À THÉMATIQUE MÉDIÉVALE VENDREDI LE 13 AOÛT

De 10 h à 12 h et de 13 h à 15 h :

**Jeu fantastique médiéval avec animation
L'Univers Martial Ancestral (L.U.M.A.)**

Au Parc récréatif Jean-Milot du
Centre multiservice Réal-U.-Guimond

Pour participer à ces deux activités : 15 \$ / pers.

INSCRIPTION REQUISE

Maximum 50 enfants (enfants de 18 ans et + acceptés)

Journées d'inscription : 17 et 18 juillet, de 13 h à 18 h
Centre multiservice Réal-U.-Guimond

Suivi en début de soirée par la :

**Réalisation animée d'une oeuvre collective
avec craies sèches lavables pour trottoir**

À l'église municipale de Saint-Paulin

*Les craies peuvent faire des tâches sur les
vêtements; habillez-vous de circonstances !*

La journée se terminera avec du :

**Cinéma en plein air - Projection du film
Dragons : Le Monde Caché**

➔ **ENTRÉE LIBRE POUR TOU.TE.S** ◀

À l'église municipale de Saint-Paulin

Emportez vos propres chaises



LE PARTY DES GUIMAUVES GÉANTES

... SERA DE RETOUR CET AUTOMNE !

Vous aurez donc encore l'opportunité d'en décorer une cette année !

Mais nous en avons en QUANTITÉ LIMITÉE

INCRPTION REQUISE ENTRE LE 15 ET LE 31 AOÛT

saint-paulin.ca/inscription-guimauves

Veillez prendre note que le formulaire d'inscription ne sera disponible qu'à compter du 15 août



Se démarquer du peloton

C'est le plan de retraite d'Evens

Pour obtenir, vous aussi, un accompagnement personnalisé vers une retraite à la mesure de vos passions, prenez rendez-vous avec un conseiller.

desjardins.com/retraite

 **Desjardins**
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie

Centre de services de Saint-Paulin
2871, Lafèche, Saint-Paulin QC J0K 3G0
Téléphone : 819 519-2366
cdom > facebook.com/CaisseOuestdeLaMauricie